

Huit points pour soutenir les surendettés

Par [JFB](#) le lun 04/10/2010 - 12:30

Le 9 septembre, Lajos Kósa et Antal Rogán ont annoncé un plan en huit points destiné à venir en aide aux personnes surendettées ayant contractées un crédit en devises étrangères. Très vite ce plan a suscité la critique. Les banquiers le perçoivent comme un frein supplémentaire. Les spécialistes le jugent imprécis et, de ce fait, inapplicable. Quant à l'opposition, elle y voit un nouveau coup politique.

On estime à 1,5 million le nombre de Hongrois ayant contracté un crédit en devises étrangères depuis 2006. Ces crédits représentent une masse de 24 milliards de HUF et 1,254 milliard d'intérêts, ce qui représente respectivement 85,7 et 4,5 millions d'euros. La monnaie hongroise, faible depuis de nombreuses années, n'a pas permis aux Hongrois de contracter ces crédits en devise nationale, les taux d'intérêt étant trop élevés. C'est pour cette raison que les clients se sont en majorité tournés vers des crédits en devises étrangères et plus particulièrement en Franc suisse. En Hongrie, près de 90% des hypothèques du pays sont libellés en Franc suisse (45% des crédits immobiliers et 40% des crédits à la consommation). Seulement, au moment du déclenchement de la crise financière en 2008, le forint a lourdement chuté face au Franc suisse, ce qui a eu pour conséquence de rendre délicat le remboursement des crédits. Les débiteurs percevant un bas salaire, dans l'extrême majorité des cas en forints, n'ont pu résister à ce choc et sont alors tombés dans la spirale du surendettement voire dans l'insolvabilité.

Les deux premiers points du programme présenté par Lajos Kósa, vice président du Fidesz, et Antal Rogán, président de la commission économique et informatique du Parlement, sont des mesures concernant l'application du contrat. Premièrement, toute modification unilatérale du contrat portant préjudice au débiteur sera prohibée. Le deuxième peut en quelque sorte être inclus dans le premier: le taux d'intérêt ne pourra être augmenté arbitrairement en cours de remboursement. Question de bon sens dira-t-on. Pourtant il apparaît clairement que, ces dernières années bien plus qu'avant, le débiteur est l'objet dont les banques se servent pour s'enrichir à court terme. Les banquiers ne s'ennuient plus, ils jouent et perdent rarement. Ils ont abandonnés la fameuse règle du «3-6-3» (emprunter à 3%, prêter à 6%, partir jouer au golf à trois heures). Les banques ont tendance à oublier leur

principal rôle: financer l'économie réelle. La finance se fait en vase clos. Au détriment des débiteurs. Les slogans ci-dessus permettraient sans doute de lutter contre cette situation mais il faut attendre les précisions du gouvernement sur la manière dont il entend les mettre en œuvre.

Les trois points suivants visent le remboursement des crédits. L'emprunteur pourra rembourser le crédit qui lui a été consenti avant le terme de ses échéances. Un taux d'intérêt moyen sera appliqué au remboursement des crédits en devises. Sur demande, le débiteur pourra repousser de cinq ans l'échéance du crédit.

Deux de ces trois mesures auront plus pour conséquence d'encourager le consentement à ce type de crédit que de réduire ses effets pervers. Repousser l'échéance de cinq ans permettra aux débiteurs surendettés de rester surendettés cinq ans de plus, sans pour autant, il est vrai, sombrer immédiatement dans l'insolvabilité. Le remboursement gratuit du crédit ne sera pas utilisé par les débiteurs non aisés et pourrait même constituer un leurre pour les personnes voulant contracter un crédit. L'application d'un taux moyen semble juste mais l'État devra pour cela avoir la tête dure face aux banques. Par ailleurs, les exigences du créancier ne pourront dépasser la valeur actuelle du bien en question. Là aussi, des précisions sont à attendre quant à l'application de ce slogan. Autre proposition: dans les cas d'insolvabilité durable, le débiteur ne paiera pas de frais supplémentaires. Dans ce cas, soit les banques acceptent cette mesure, soit l'État se substitue au débiteur pour le règlement des frais supplémentaires. La dernière mesure énonce les cas dans lesquels les sept autres mesures ne s'appliqueront pas. Les avantages ne sont pas destinés aux personnes ayant contracté un crédit pour acquérir une résidence secondaire (ou plus) et aux placements à but immobilier.

Les détracteurs du gouvernement sont vent debout contre ce programme. Outre le fait qu'il demande à être précisé, deux critiques principales sont à relever. La première émane des banques. Elle consiste à dire que le gouvernement va trop loin dans la contribution des institutions financières au règlement du marasme économique. L'actif net des banques sera déjà assez taxé ces prochaines années pour qu'on y ajoute des contraintes lorsqu'un crédit est octroyé. D'autre part, les huit points sont aussi critiqués sous un angle politique. L'opposition dénonce un coup médiatique, une manœuvre en vue des élections municipales qui auront lieu en octobre. Pour preuve, elle avance la cacophonie et les mensonges qui transpirent dans les déclarations de la majorité. Déjà avant l'été, M. Matolcsy, Ministre de l'Économie nationale, avait annoncé la création d'un fonds pour venir en aide aux

personnes surendettées. Le récent programme est quant à lui étranger à cette annonce mais semble jouer sur le même sentiment. Aussi l'opposition crie-t-elle à la mascarade et rappelle au gouvernement que l'ancien Premier Ministre, Gordon Bajnai, avait déjà créé un fonds de soutien aux surendettés, dérisoire certes, et avait déjà voulu contrôler et responsabiliser les banques en leur faisant signer un contrat de bonne conduite, contrat similaire à ce que propose le Medef en France pour les grandes entreprises. Il ne faut aussi pas oublier que l'action de M. Bajnai avait reçu un blanc-seing de la part des principales banques d'investissement. Quant au Fidesz, excepté la taxe sur les banques, tout n'est que slogan jusqu'à présent.

Yann Caspar

•
Catégorie
Agenda Culturel